

Fédération Française de Tennis de Table

Championnat Départemental par équipes

Masculin

Lieu de la rencontre : Gymnase de la Villette 44950 LA VILLETTE date : 29 / 09 / 2002 Heure : 8H30

Division : 1

Adresse du Juge-Arbitre : CHARRON Elodie .rue des alouettes 44900 LA GARENCE

Poule : A

Le nom du club doit être suivi du N° d'équipe

Ne pas confondre le N° du club avec le N° de licence

Attention nouveauté
Les N° des licences doivent commencer par le chiffre du comité d'origine .
Un joueur muté venant d'un autre comité conserve donc le même N° de licence.

Les réserves et les réclamations sont à inscrire uniquement au verso de la 1ère feuille.

Club : T.T. LA VILLETTE 2		N° 04 44 0 495	
Capitaine d'équipe	N° de licence	Nom - Prénom	Points
	4452162	A DUBOIS Richard	1452
	4452265	B THOMAS Emmanuelle	1425
AGASSON B.	4452368	C AGASSON Bernard	1256
Signature	7252471	D RYGALT Pierre	1345
	4452574	E PERRANT Anthony	1127
	4452677	F BEAUDOIN Eric	1245

Club : T.T. LA GARENCE 1		N° 04 44 0 549	
Capitaine d'équipe	N° de licence	Nom - Prénom	Points
	4453425	X BAROUX Jacques	1437
	4453457	Y JOUAN Didier	1473
CHARRON E.	4453489	Z BARTEL Vincent	1325
Signature	4453521	R CRETTON Arnaud	1127
	4453553	S CHARRON Elodie	1328
	4453585	T GAUDARD Sylvain	1246

Le placement des équipes A ou X est tiré au sort avant le début de la rencontre. Les réserves (avant la rencontre) et les réclamations (avant) sont à faire au verso . Les 2 premières feuilles sont à expédier par le club qui reçoit au :

Comité Départemental de Tennis de Table - Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 Nantes CEDEX 4.

Ne pas confondre le N° du club avec le N° de licence

LES 2 PREMIERES FEUILLES SONT DESTINEES AU COMITE

Scores					Ordre des parties				Points	
1er set	2ème	3ème	4ème	5ème					ABCDEF	XYZRST
06	08	-11	07		A	DUBOIS Richard	contre X	BAROUX Jacques	1	
04	06	05			D	RYGALT Pierre	contre R	CRETTON Arnaud	1	
08	-07	-06	-10		B	THOMAS Emmanuelle	contre Y	JOUAN Didier		1
-05	-08	-07			E	PERRANT Anthony	contre S	CHARRON Elodie		1
-08	-09	10	08	-11	C	AGASSON Bernard	contre Z	BARTEL Vincent		1
05	03	-08	07		F	BEAUDOIN Eric	contre T	GAUDARD Sylvain	1	
-05	-06	08	-07		B	THOMAS Emmanuelle	contre X	BAROUX Jacques		1
08	07	08			Double DEF	PERRANT - BEAUDOIN	contre Double RST	CRETTON - CHARRON	1	
05	06	08			A	DUBOIS Richard	contre Z	BARTEL Vincent	1	
-04	-07	-10			E	PERRANT Anthony	contre R	CRETTON Arnaud		1
-08	-07	-04			C	AGASSON Bernard	contre Y	JOUAN Didier		1
05	07	-06	06		D	RYGALT Pierre	contre T	GAUDARD Sylvain	1	
-04	-08	-05			Double ABC	DUBOIS - AGASSON	contre Double XYZ	BAROUX - JOUAN		1
-05	06	-07	08	-09	F	BEAUDOIN Eric	contre S	CHARRON Elodie		1
04	05	08			B	THOMAS Emmanuelle	contre Z	BARTEL Vincent	1	
-08	-07	05	-06		E	PERRANT Anthony	contre T	GAUDARD Sylvain		1
06	-07	-04			C	AGASSON Bernard	contre X	BAROUX Jacques		1
06	08	04			F	BEAUDOIN Eric	contre R	CRETTON Arnaud	1	
-04	07	08	-06	-07	A	DUBOIS Richard	contre Y	JOUAN Didier		1
08	-07	-06	-04		D	RYGALT Pierre	contre S	CHARRON Elodie		1
Totaux des points de chaque équipe :									8	12

Les scores doivent être indiqués lisiblement, en complétant par un zéro si inférieur à 10, en barrant les cases vides pour valider le nombre de manches jouées.
Mettre un tiret devant le score à la place d'une barre au dessus des manches gagnées par XYZRST .

Pour la clarté et la lisibilité de la feuille ne pas surcharger les cases des points en inscrivant un zéro ou une barre pour le perdant .
Le seul 1 pour le gagnant suffit.

Votre Comité sur le Web...

www.cdt44.com

Résultat :

Club : T.T. LA VILLETTE 2 **8**

Signature du Juge-arbitre

JOURNEE

Club : T.T. LA GARENCE 1 **12**

1

N°

C'est le score de la rencontre qui doit être indiqué dans ces cases